



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 076-217605765-20260407-607-DE

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

Date de convocation

Le 23 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

Date de publication

Le 05 Mai 2026

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents : LECOURT Corinne et DOURLIN Aurélien

Présents : 13

Votants : 15

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

Mr DOURLIN Aurélien a donné pouvoir à Monsieur Benoit ROUGEOLLE
Mme LECOURT Corinne a donné pouvoir à Mme Maryline SANSON.

OBJET : 2026 – 7.1 – 31 – BUDGET PRIMITIF 2026

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est présentée ci-dessous une note de présentation brève et synthétique

NOTE DE PRESENTATION ET VOTE

Sur présentation de Monsieur le Maire et des Adjointes, après examen en commission de finances, le conseil municipal délibère sur les points suivants du budget pour l'année 2026

FONCTIONNEMENT :

Taux d'imposition :

Monsieur le Maire propose une variation proportionnelle des taux de 1.02 %, et une variation différenciée pour la taxe d'habitation ce qui ferait une augmentation du produit attendu de 8 407 € par rapport à 2025.

Tarifs

Les différents tarifs de services publics (cantine, garderie périscolaire, salle polyvalente...) sont réévalués de 2 %

Subventions communales

Les subventions annuelles aux associations sont reconduites

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

- Les travaux imposés pour la rénovation énergétique de l'école et de la mairie, pour répondre à la loi ELAN sont en cours. Les subventions ont été obtenues (Fonds verts, DETR, Département)

Des avenants pour travaux supplémentaires ou en moins-values ont complété le budget initial.

La revalorisation de prix du marché impacte également le budget. Ils sont inscrits sur 2026

Une subvention au titre des Fonds de Concours sera sollicitée auprès de Caux Seine Agglo sur les dépenses ajoutées

- Suite au cambriolage de l'atelier municipal, il y a nécessité d'acheter un tracteur équipé d'un gyrobroyeur et d'un chargeur, ainsi que des débroussailleuses, taille-haies, souffleurs... qui ont disparu. Une subvention sera sollicitée auprès du Département

- Afin de terminer, l'engagement de lutte contre l'incendie, il est inscrit au budget les dépenses pour deux réserves incendie (Chemin du bois de St Jean et la Petite rue)

La DETR, et la subvention de Caux Seine Agglo sont attribuées. Une subvention du Département est en cours.

-L'abri bus de la Mare Carel est vétuste et sera remplacé et celui du bourg sera déplacé pour favoriser l'entrée du parking

- La continuité du programme de changement des lampes d'éclairage public en lampes à LED pour la « cité schwob » est validée.

- Le four « piano » de la salle polyvalente est tombé en panne et a été remplacé en début d'année pour 6500 €

Le conseil municipal, après avoir oui l'exposé de M. le maire et délibéré :

- approuve le budget primitif de SAINT EUSTACHE LA FORET pour l'année 2026

Equilibré comme suit :

Fonctionnement : 916 801.49 €

Investissement : 2 746 357.00 €

TOTAL : 3 663 158.49 €

- autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

Le Maire
Benoit ROUGEOLLE

En mairie, le 05 Mai 2026
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 076-217605765-20260407-607-DE

